



## LA NEWSLETTER DU GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE LA RÉUNION

### Le mot du président et du directeur :



Jérôme Huet



Stéphane Lacroix

Chers adhérents, le conseil d'administration, le président et la direction sont heureux de vous présenter notre quatrième newsletter. Vous le constaterez, l'actualité sanitaire de La Réunion est dense et nécessite 6 pages pour vous en faire une synthèse.

Côté ruminant, nos équipes ont travaillé d'arrache-pied pour mener de front les travaux sur la procédure d'introduction de ruminant, la clôture et le lancement de la nouvelle campagne de prophylaxie, l'audit COFRAC de nos activités accrédité (prophylaxie bovine) ainsi que le dossier demande auprès du conseil général pour accompagner financièrement les éleveurs dans la mise en œuvre du plan de lutte antivectorielle. Sur ce dernier point, nous espérons prochainement pouvoir vous annoncer une bonne nouvelle.

Côté hors sol, nos équipes se sont organisées pour vous accompagner au niveau des évolutions réglementaires en matière de bien-être animal (BEA) et dès le mois d'avril, nous proposerons des formations labellisées pour que vos référents en charge du BEA respectent leur obligation.

Côté apiculture, l'emploi du temps est aussi très dense avec le plan de sélection (analyse des résultats de la première campagne et sélection des lignées pour la deuxième campagne), le renouvellement du Programme Sanitaire d'Élevage, la formation Technicien Sanitaire Apicole de toute l'équipe, l'extension du réseau de Surveillance Épidémiologique des maladies des Abeilles (SEA) et l'évolution du Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence (PISU) en cas d'introduction du Petit Coléoptère des Ruches.

Cette liste de travaux effectués par le GDS est loin d'être exhaustive et en parallèle, nos équipes continuent à vous accompagner au jour le jour sur le terrain. Nous tenons à les remercier pour leur implication et motivation au quotidien dans leurs activités.

Le président du GDS Réunion et le directeur général



### PROCÉDURE D'INTRODUCTION DES RUMINANTS

En 2021, il y a eu beaucoup de discussion sur la nécessité ou non d'introduire des ruminants à La Réunion pour le renouvellement des cheptels. Le GDS n'a pas à prendre position. Ce choix stratégique revient aux organisations économiques. En revanche, en cas d'introduction d'animaux, il est du devoir du GDS d'apporter son expertise pour réduire au maximum tout risque d'introduire de nouveaux dangers sanitaires sur le territoire.

L'arrêté d'interdiction a été levé et depuis 10/01/22, un nouvel arrêté préfectoral encadre les introductions de ruminants. Toute personne souhaitant introduire des ruminants doit avoir préalablement obtenu un avis favorable de l'Association Réunionnaise Interprofessionnelle Pour l'Introduction des Ruminants (ARIPIR). L'ARIPIR rend son avis après qu'une sous-commission du CROPSAV composée d'experts sanitaires (dont le GDS) ait validé le cahier des charges sanitaire du candidat.

En appui à l'ARIPIR, le GDS a animé avec le CIRAD plusieurs ateliers travail afin d'établir une procédure qui permet au candidat désireux d'introduire des ruminants de rassembler l'ensemble des justificatifs pour que la sous-commission du CROPSAV puisse se positionner. La rédaction de cette procédure d'introduction a nécessité des jours (et des nuits) de travail. Bravo à nos docteurs vétérinaires Sylvie Ahoussou et Sylvain Mangué.

### LE SOMMAIRE DE LA NEWSLETTER #4 DU GDS RÉUNION :

#### Pôle ruminant

La lutte intégrée 2022  
Les registres d'élevages  
La campagne de prophylaxie

- PAGE 2 -

#### Pôle biosécurité & hors-sol

Référent bien-être animal  
Formation biosécurité

- PAGE 3 -

#### Pôle apiculture :

Le réseau SEA  
Le PSE (lutte varroa)  
Formation apicole

- PAGE 4 -

#### Les annonces du GDS :

Certification QUALIOPI  
Suivi du projet "MielOmic"  
Approvisionnement

- PAGE 5 -

#### Informations diverses :

Réglementation sur les veaux  
Le SPPA devient la DOI  
RH : Arrivées et départs

- PAGE 6 -

# LE PÔLE RUMINANT DU GDS :



## La lutte intégrée 2022

Anticiper votre campagne pour une lutte efficace



Chaque saison froide, de juillet à septembre, le GDS Réunion lance sa campagne de lutte intégrée contre les stomoxes. Nos techniciens sillonnent différents secteurs de l'île en commençant par les bas. Ils iront à la rencontre des éleveurs pour leur proposer un plan de lutte adapté à leur exploitation et pour une année. Le choix de la saison est important. Cela permet de mettre en place préventivement les actions de lutte afin d'anticiper les pics de pullulation de stomoxes.

**Pour mettre en place un plan de lutte adapté, les techniciens réaliseront un audit de première visite. Cet audit permet de faire le point sur les connaissances de l'éleveur, l'environnement et les pratiques d'élevage, la vulnérabilité de l'exploitation aux impacts des stomoxes et le niveau de nuisance. Tout ceci dans le but de tenir compte des spécificités de chaque élevage.**

Le plan de lutte repose sur une utilisation combinée de piège Vavoua, de fil à mouche, de larvicide et de mesure de lutte environnementale. L'intensité d'usage de chaque mesure, à travers un calendrier d'actions et la définition des emplacements d'application, tient compte de la dynamique et de la nuisance des stomoxes observées sur site et des spécificités de l'exploitation.

### Le mot d'ordre : la réduction des freins à la lutte intégrée.

Cette démarche de réalisation d'un audit, de visites d'accompagnement et de proposition d'un plan de lutte sur 12 mois résulte de la nécessité à réduire les freins à la lutte intégrée contre les stomoxes. On peut citer des freins techniques (sous-utilisation des moyens disponibles), de connaissances sur les stomoxes et leurs impacts, économiques, structurels ou encore de sensibilisation. Toute l'équipe technique met donc en œuvre une approche pédagogique, d'accompagnement et d'expertise pour faciliter et faire comprendre la nécessité de réguler les populations de stomoxes.

## Les registres d'élevages disponibles

Spécial "ruminant" et "petit ruminant"

**Le Pôle ruminant du GDS accompagne les éleveurs dans la conduite sanitaire de leurs élevages pour contribuer à l'amélioration de la biosécurité, du bien-être animal et par conséquent de leurs revenus. Nous proposons donc aujourd'hui à nos éleveurs adhérents deux versions différentes de ces registres sanitaires, l'un orienté ruminant (bovins) et l'autre petit ruminant (ovins, caprins et cervidés).**

Ces registres sanitaires sont à l'origine une idée de Guillaume Robert, technicien de petits ruminants. Avec la participation du Pôle ruminant du GDS et sous la forme d'un classeur détaillé, nous avons donc rassemblé toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de vos élevages. Ces registres vous seront proposés par nos techniciens, ou nos vétérinaires, lors de leurs prochaines visites sur votre exploitation.



# REGISTRE SANITAIRE RUMINANT



" L'action sanitaire ensemble "

## La campagne de prophylaxie du GDS

Du 1er avril au 30 novembre

La campagne de dépistage des maladies réglementées chez les ruminants commence le 1er avril et s'achèvera le 30 novembre comme chaque année. Les éleveurs sont responsables de faire faire les dépistages de la brucellose, de la tuberculose, de la leucose et de l'IBR chez les bovins ; de la brucellose chez les petits ruminants. Le GDS, les vétérinaires sanitaires et le LVD s'investissent à leurs côtés pour le bon déroulement de cette étape importante de la gestion sanitaire des élevages.

La surveillance des maladies réglementées participe au maintien du bon statut sanitaire des troupeaux de ruminants. Les prélèvements sont à faire sur des animaux dès 12 mois, la gestion de la contention des animaux jeunes plus petits et plus agités doit être bien préparée. Le couloir de contention permet de travailler en toute sécurité. Lorsque les animaux sont prélevés au cornadis, il est important qu'ils soient bien serrés pour éviter leur stress et leur capacité à bouger. Dans certains élevages, le vétérinaire prélève en toute sécurité, installé dans le godet du tracteur à l'arrière des animaux. Quelles que soient la ou les solutions de contention choisies, l'objectif est le maintien de la sécurité des opérateurs (éleveurs et vétérinaires) et des animaux. Rappelons-le, au moment de la prophylaxie, la contention relève de la responsabilité des éleveurs.

# LE PÔLE BIOSÉCURITÉ & HORS-SOL :



## Référent bien-être animal "BEA"

Formation pour les référents volailles et porcs



À la suite de la parution du décret 2020-1625, depuis le 1er janvier 2022, chaque élevage doit avoir un référent responsable du bien-être animal (BEA). Ce référent peut être le responsable de l'élevage ou alors un des salariés de l'exploitation ; et pour les élevages multispèces, une même personne peut s'occuper de toutes les espèces présentes au sein des différents ateliers.

**Le référent a alors pour mission de sensibiliser au BEA les personnes en contact avec les animaux.**

### Obligation de formation pour les référents porcs et volailles et modalités du parcours.

En production de volaille et porc, les éleveurs indépendants, comme ceux affiliés à une coopérative sont concernés par cette nouvelle obligation. Le référent chargé du BEA a jusqu'au 30 juin 2022 pour commencer son parcours de 9 heures de formation labellisée et financièrement prise en charge par VIVEA et OCAPIAT et 18 mois pour le terminer.

Cette première formation de 7 heures en présentiel sera suivie d'une formation en ligne de 2 heures disponible à partir de septembre. Ce parcours de formation est valable 7 ans. Les éleveurs ayant déjà suivi une formation en bien-être animal et qui a déjà obtenu le certificat professionnel d'éleveur de poulets de chair (CPIEPC) ne sont pas concernés par cet impératif.

Le GDS, les coopératives ou vos vétérinaires peuvent vous renseigner sur la validité du certificat que certains éleveurs disposent déjà ou sur la reconnaissance des formations en bien-être animal que vous avez déjà suivies.

Les formations BEA en volaille et porc seront assurées indépendamment, et pourront être suivies avec le GDS ou votre coopérative.

## Référent "BEA" (Suite)

Condition de labellisation BEA d'une formation

La formation BEA est assez large et peut couvrir l'approche globale du bien-être animal, de l'environnement de l'élevage, la prévention de la souffrance, des blessures et de leurs conséquences, ainsi que la prévention des maladies et le maintien de la santé des animaux (prophylaxie, examen des animaux malades, gestion intégrée de la santé, et maintien des animaux en bonne santé...).



Concilier le BEA avec les impératifs de productions dans un contexte d'élevage intensif soumis à des règles de biosécurité n'est pas simple. Cependant, être à l'écoute des manifestations comportementales des animaux fait partie du suivi de leur état de bonne santé, ou au contraire aide à repérer des problèmes sanitaires ou de productions. Ces formations seront donc l'occasion d'échanger sur la perception des troubles de comportements des volailles ou des porcs lors de la production.

## Formation biosécurité au GDS

Spécial "Élevage de porcins" le 14 avril 2022



**La formation d'un référent biosécurité est obligatoire dans chaque élevage (Arrêté biosécurité / oct. 2018). À l'issue de sa formation, le référent biosécurité est responsable de la mise en application du plan de biosécurité (définition des zones, plans de circulation et de gestion des flux...). Il doit également sensibiliser le personnel temporaire aux consignes de biosécurité. La prochaine session de formation en biosécurité aura lieu le 14 avril 2022. (Inscription obligatoire). Pour plus d'information : Tél. : 06 92 65 07 67 Inscription en ligne : <https://gds974.catalogueformpro.com/>**

# LE PÔLE APICULTURE DU GDS :



## Le réseau SEA

Extension des ruchers sentinelles en 2022



Le réseau SEA (Suivi Épidémiologique des maladies des Abeilles) est un réseau de ruchers sentinelles répartis sur l'ensemble de l'île. Ce dispositif permet au GDS de réaliser le suivi des parasites et maladies déjà présents et d'assurer la détection précoce de ceux encore absents. Depuis 2016 et jusqu'en 2021, le réseau SEA était constitué de 7 ruchers sentinelles.

C'est dans l'un d'eux que *varroa destructor* a été détecté pour la première fois le 4 mai 2017. Dans ces ruchers, la surveillance épidémiologique porte sur un large panel d'agents pathogènes : ils sont qualifiés de ruchers sentinelles « full ».

Le partenaire assure la gestion continue du rucher et le rend accessible à l'équipe apicole du GDS pour la réalisation des actions de surveillance épidémiologique. Chaque mois, l'équipe réalise des prélèvements d'abeilles en vue de rechercher au laboratoire la présence de certains virus, des agents de loque et de nosémose.

En plus, des comptages de varroas phorétiques sont réalisés afin de suivre l'évolution de la population du parasite dans le temps. Enfin, des pièges à petit coléoptère des ruches sont inspectés à l'occasion de chacune de ces visites, afin de permettre la détection précoce du parasite sur le territoire réunionnais.



### Extension du réseau SEA en 2022 :

Cette année, de nouveaux ruchers sentinelles intègrent le réseau SEA afin de renforcer cette surveillance épidémiologique. Ce projet d'extension du réseau s'appuie sur la motivation et la disponibilité des nouveaux partenaires.

Les référents des nouveaux ruchers sentinelles s'engagent à réaliser eux-mêmes deux actions de surveillance (ruchers sentinelles « light ») sur un rythme mensuel : le comptage des varroas phorétiques et le relevé de pièges à petit coléoptère des ruches.

Ces actions sont enseignées aux partenaires lors d'une formation initiale délivrée par le GDS.

## Le PSE (Programme Sanitaire d'Élevage)

Lutte contre "*varroa destructor*"

Le Programme Sanitaire d'Élevage (PSE) conduit par le GDS a pour objectif la lutte collective et raisonnée contre le parasite *varroa destructor*. Il permet aux apiculteurs adhérents de bénéficier de conseils sanitaires et d'avoir accès à des médicaments vétérinaires à prix abordables grâce à un accompagnement du Conseil Départemental. **Seuls les apiculteurs ayant déclaré leurs ruches et étant adhérents au GDS peuvent intégrer le PSE.**

Les interventions de l'équipe apicole dans le cadre du PSE se font selon un calendrier préétabli en fonction des périodes de miellées. Le choix des médicaments délivrés appartient à la vétérinaire ou aux techniciens sanitaires apicoles sous sa supervision. Ces substances doivent être utilisées avec précaution. Leur délivrance se fait selon les conseils experts du GDS après entretien ou visite de rucher avec l'apiculteur afin de comprendre quelles sont ses pratiques. Il est essentiel de respecter les dosages et les modes d'application préconisés par l'équipe apicole, et d'alterner les substances actives d'un traitement à l'autre afin d'éviter les phénomènes de résistance du parasite à ces médicaments. Traiter pendant une miellée et remonter les cadres de corps ayant été en contact avec le traitement sont des pratiques à proscrire. Les apiculteurs sont tenus d'inscrire la nature et les dates des traitements appliqués dans un registre d'élevage disponible auprès de votre technicien.



Photographie d'un *varroa grossi* 55 fois à l'aide d'un microscope à balayage électronique

Les seuls médicaments autorisés en apiculture sont ceux disposant d'une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM), réglementairement certifiée comme efficace et sans danger pour les utilisateurs et les abeilles. L'utilisation de produits étrangers et ne disposant pas d'AMM en France est une pratique totalement interdite puisqu'elle met en péril l'ensemble des efforts de lutte collective menés par la majorité des apiculteurs réunionnais.

## Formation apicole du 13 avril 2022

Formez-vous pour lutter efficacement contre le varroa!

Le GDS Réunion propose une prochaine session de formation sur la gestion du varroa le 13 avril 2022 à Saint-Joseph pour apprendre à lutter contre cet acarien parasite, qui produit d'immenses dégâts dans les élevages apicoles. Cette formation alliant théorie et pratique est destinée à tous les possesseurs de colonies d'abeilles. Apicultrices, apiculteurs de loisirs ou professionnels, formez-vous pour la santé de vos abeilles !

Inscription en ligne : <https://gds974.catalogueformpro.com/>



# LES ANNONCES DU GDS



## Le GDS obtient la certification QUALIOPi

Un gage de qualité pour vos formations

**Qualiopi**  
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

Nos actions de formations continues ont été évaluées et jugées conformes aux 7 critères du référentiel national sur la **qualité des actions concourant au développement des compétences de nos stagiaires par notre certificateur Label Qualité Système.**

À travers cette certification, nous démontrons que nos actions de **formations continues** sont réalisées dans le respect du Référentiel national.

Cette reconnaissance est un gage de qualité et permet à nos stagiaires d'être éligibles aux différents financements.

LE CATALOGUE DE NOS FORMATIONS :  
<https://gds974.catalogueformpro.com/>

POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOS FORMATIONS :  
<https://www.gds974.com/gds-reunion-formations/>

## Suivi du projet *MielOmic*

Par le Dr Jennyfer Yong-Sang du CYROI



Le projet « MielOmic » s'inscrit dans un objectif affirmé de développement de la recherche et de l'innovation dans la filière apicole réunionnaise.

Il a pour but de promouvoir les différentes ressources mellifères endémiques et indigènes de notre biodiversité végétale.

Avec la participation volontaire des apiculteurs réunionnais, l'Unité Analytique du CYROI a réceptionné à ce jour 352 échantillons de miels de diverses origines florales (baies roses, letchis, forêt, toutes fleurs, tan rouge, fleurs jaunes ...).

Les analyses physico-chimiques réalisées sur 334 échantillons telles que le taux d'humidité, le pH, la conductivité ainsi que le taux de HMF (Hydroxyméthylfurfural) montrent une bonne qualité chimique des miels réunionnais dont une grande majorité répond aux normes conseillées par le Codex Alimentarius.

Parallèlement, une méthode de quantification des hydrates de carbone a été développée au laboratoire par chromatographie ionique. Cette technique nous a permis d'obtenir la composition moyenne des hydrates de carbone de 334 miels.

Actuellement, notre équipe développe une méthode de dosage des minéraux et des protéines dans le miel. Les tests d'activités biologiques (teneur en polyphénols, activité antioxydante & teneur en flavonoïdes) sont en cours de réalisation.

Dans les semaines à venir, notre équipe entamera la partie empreinte moléculaire des miels par RMN ou encore par GC-MS.

La campagne de récolte est active jusqu'au 30 avril 2022, donc n'hésitez pas à contacter notre équipe ou un de nos partenaires pour participer !  
Bee Happy !

## Difficultés d'approvisionnement à la Réunion

Professionalisation nécessaire

Les bouleversements mondiaux que nous vivons ont de lourdes conséquences sur le commerce. La stratégie d'approvisionnement des élevages réunionnais doit évoluer. La difficulté de trouver des containers pour notre île, la volatilité des prix (haussiers), et la disponibilité des produits chez nos fournisseurs nécessitent une réflexion et une anticipation commune. Aujourd'hui, construire un plan d'approvisionnement prend tout son sens et nous vous invitons à contacter votre technicien afin qu'ensemble nous puissions garantir les besoins qui sont les vôtres.

Ce sera grâce à cette collaboration et à cette anticipation que nous construirons ensemble vos approvisionnements, adaptés et au prix le plus juste.



Toute l'information du GDS sur notre site : [www.gds974.re](http://www.gds974.re)

# INFORMATIONS DIVERSES



## Réglementation sur les veaux :

Délais des notifications



Toute naissance d'un veau mort-né doit être déclarée sous 48 heures, mais il n'y a pas d'obligation de boucler le veau. Au-delà de 48 heures, tout veau mort doit être bouclé et déclaré pour la naissance et la mort. Cependant, le délai maximum de bouclage d'un veau est de 20 jours après la naissance. (Boucles auriculaires en plastique agréés portant le même numéro national d'identification).

**Pour rappel : Tous les mouvements d'animaux (achat et vente, naissance et mortalité) doivent être notifiés à l'EDE dans un délai maximum de 7 jours.**

## Le SPPA devient la DOI :

Conformité ISO 17020



Afin d'être plus en conformité avec la norme d'accréditation des organismes de contrôle d'inspection (ISO 17020), l'organisation et la dénomination du Service Prophylaxie et Plan d'Assainissement (SPPA) ont été modifiées. Dorénavant le service est dénommé Direction Opérationnel d'Inspection (DOI) et il est directement rattaché à la présidence de l'OVS et du conseil d'administration.

Ses missions restent les mêmes à savoir l'organisation des prophylaxies et des plans d'assainissement. Le 02/02/22, La DOI a fait l'objet d'un audit COFRAC. Deux évaluateurs ont vérifié la conformité du service aux 5 grandes exigences de la norme :

- 1/ Impartialité, indépendance et confidentialité
- 2/ Exigences structurelles : organisation et administration
- 3/ Ressources : personnel, installations et équipements, sous-traitance
- 4/ Exigences techniques : méthodes et procédures d'inspection, enregistrements, rapports d'inspection, réclamations et appels
- 5/ Système de management de la qualité : politique, objectifs, maîtrise documentaire, revue de direction, audits internes, actions correctives et préventives

Les évaluateurs ont renouvelé leur confiance dans l'organisation mise en œuvre par la DOI.

## Ressources Humaines : Arrivées et Départs

Restructuration de l'équipe du Pôle apicole du GDS Réunion



Rachel ABBAS

### Arrivée de Rachel ABBAS

Fraîchement diplômée de l'école nationale vétérinaire à Oniris, sa thèse porte sur la modélisation de l'introduction du petit coléoptère des ruches et sur l'évaluation des conséquences pour la filière apicole. Elle est embauchée depuis décembre 2021, comme vétérinaire apicole.



Jean-Marie CHATEL

### Arrivée de Jean-Marie CHATEL

Jean-Marie CHATEL découvre l'apiculture en milieu associatif comme guide nature. Puis il devient formateur en apiculture en Bretagne et technicien R et D à La Coccinelle à la Réunion. Riche de ce parcours, il a été embauché comme technicien apicole depuis octobre 2021.



Patrice JONZO

### Départ de Patrice JONZO

Technicien sanitaire bovin pendant 5 ans, il a contribué à l'amélioration de l'état sanitaire global des élevages réunionnais par la dispense de conseils et d'appuis pratiques aux éleveurs sur les problématiques générales. Aujourd'hui, il quitte le GDS Réunion pour de nouveaux projets professionnels. Nous le souhaitons pleins de réussites. Nous garantissons la continuité de son travail auprès des autres techniciens.

 **GDS "L'action sanitaire ensemble"**



**GDS Réunion** : 1 rue du Père Hauck / Bat EFG / PK 23 / 97418 La Plaine des Cafres



**Téléphone** : 02 62 27 54 07 / **Fax** : 02 62 27 55 47 / **Courriel** : courrier@gds974.re



**Heures d'ouverture du GDS Réunion** : Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h  
**Service apicole PSE** : Uniquement le vendredi de 8h à 12h et de 13h à 15h



Toute l'information du GDS Réunion sur notre site web : [www.gds974.re](http://www.gds974.re)



<https://www.facebook.com/GDS974/>